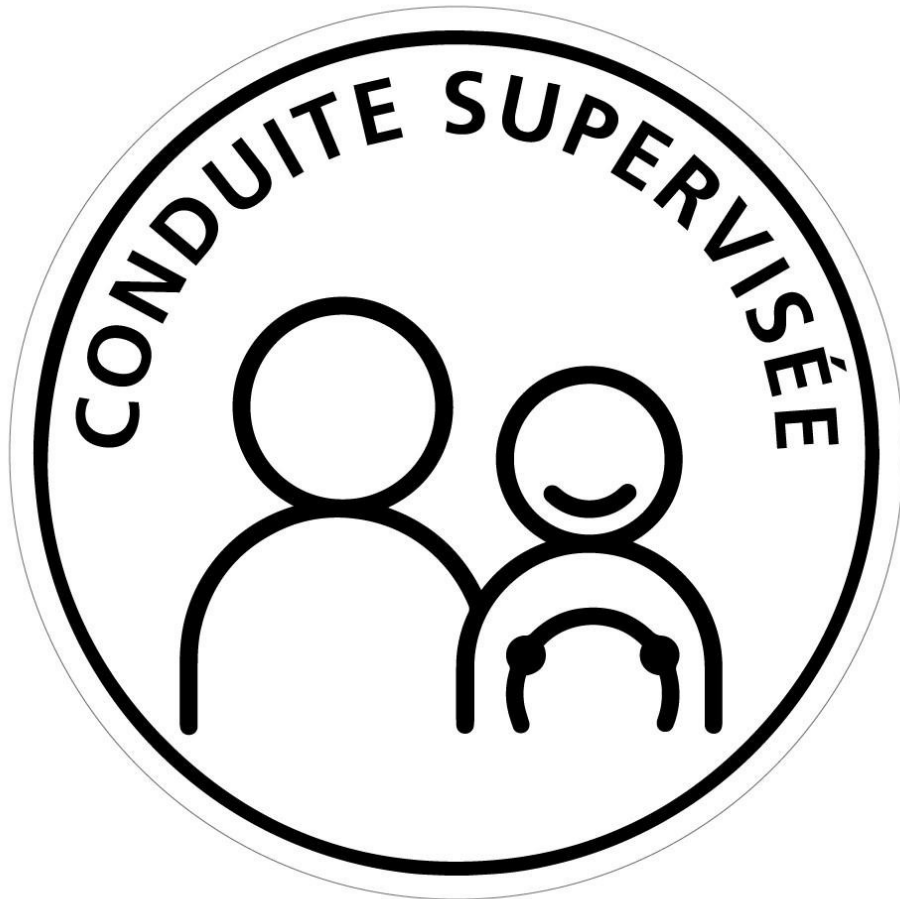


CONDUITE ACCOMPAGNÉE

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

ET

CONDUITE SUPERVISÉE



APPRENTISSAGE ANTICIPÉE DE LA CONDUITE (AAC)

RÉSUMÉ

Cette formation accessible à **partir de 15 ans** permet au candidat d'apprendre à conduire de manière anticipée et de pratiquer la conduite sous la supervision d'un ou plusieurs accompagnateurs pendant une durée minimale **d'une année**.

Cette formation se déroule en deux phases :

- ✓ une phase de formation initiale s'achevant par la signature d'une attestation de fin de formation initiale permettant le départ en conduite accompagnée.
- ✓ une phase de conduite dite « accompagnée » : après un **rendez-vous préalable** pour préparer l'accompagnateur à son rôle, l'élève va pouvoir **accumuler de l'expérience de conduite** pendant **un an minimum** et en parcourant au moins **3000 kilomètres** avant de se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

LES AVANTAGES ASSOCIÉS À L'AAC

- ✓ une **augmentation significative du taux de réussite** : 74,7% pour les élèves issus de la filière AAC contre 56,8% pour les élèves issus de la formation traditionnelle (source : ministère de l'intérieur, 2022).
 - ✓ une **diminution de la durée de la période probatoire** : récupération de 3 points par année (en l'absence d'infraction entraînant une perte de point) contre 2 points par an pour les élèves issus de la formation traditionnelle.
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036749888).
 - ✓ une **diminution de la surprime d'assurance** appliquée aux conducteurs novices (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031738011) :
 - 50% de surprime la 1^{ère} année (contre 100% pour les élèves issus de la formation traditionnelle)
 - 25% de surprime la 2nd année (contre 50% pour les élèves issus de la formation traditionnelle)
 - 12,5% de surprime la 3^{ème} année (contre 25% pour les élèves issus de la formation traditionnelle)
-

CONDITIONS À RESPECTER

- ✓ avoir validé l'attestation de fin de formation initiale.
- ✓ avoir suivi un rendez-vous préalable.
- ✓ être accompagné d'un conducteur titulaire de son permis de conduire depuis 5 années sans interruption.
- ✓ avoir obtenu l'accord de l'assurance pour une extension de garantie.

SUIVI PÉDAGOGIQUE DE L'ÉLÈVE ET DE L'ACCOMPAGNATEUR

La phase de conduite accompagnée démarre par un rendez-vous préalable d'une durée de deux heures réunissant l'apprenti conducteur et au moins un de ses accompagnateurs. Durant la phase de conduite accompagnée, deux rendez-vous pédagogiques obligatoires sont organisés :

- ✓ un premier rendez-vous pédagogique entre 4 et 6 mois après le début de la phase accompagnée
- ✓ un second rendez-vous pédagogique après que l'apprenti conducteur a parcouru au moins 3000 kilomètres.

Chaque rendez-vous pédagogique est composé d'une phase collective théorique en salle (deux heures) et d'une phase individuelle pratique en voiture (une heure).

Ces rendez-vous permettent à l'apprenti conducteur et le(s) accompagnateur(s) de faire un bilan sur le niveau de conduite et les situations rencontrées durant la phase accompagnée. Ils bénéficient ainsi de conseils avisés pour continuer à progresser.

PERMIS B – AAC – FORMATION PRATIQUE

DURÉE DE LA FORMATION : *la réglementation impose d'évaluer la durée de la formation avant la signature du contrat de formation, au moyen d'une **évaluation de départ**, réalisée de manière individuelle sur voiture.*

LIEU DE LA FORMATION : BORGO ou BASTIA.

TARIF : 50€

Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances techniques et réglementaires, ainsi que les compétences nécessaires à la conduite d'une voiture de manière autonome et sécuritaire.
- Réussir l'examen pratique du permis de conduite.

Programme de la formation

1. **Une phase de formation initiale :** l'apprentissage est organisé de manière progressive pour permettre l'acquisition de quatre compétences. Le détail de chacune de ces compétences est exposé dans le tableau ci-dessous :

Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.	Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.	Évaluer et maintenir les distances de sécurité.	Suivre un itinéraire de manière autonome.
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation.	Croiser, dépasser, être dépassé.	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.	Adapter l'allure aux circonstances.	Passer des virages et conduire en déclivité.	Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
Démarrer et s'arrêter	Tourner à droite et à gauche en agglomération.	Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.	Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
Utiliser la boîte de vitesse.	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adaptant l'allure et la trajectoire	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	Pratiquer l'éco-conduite.
Regarder autour de soi et avertir.			
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.			

2. **Une phase « accompagnée »** : durant cette étape, l'élève parcourt au minimum 3.000 km sur une durée minimale d'un an de conduite (date du rendez-vous préalable faisant foi).
3. Il est sous la surveillance permanente d'un accompagnateur titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans de façon ininterrompue.

Deux rendez-vous pédagogiques ont lieu durant la phase accompagnée. Le premier de 4 à 6 mois après le début de la phase accompagnée et le second après avoir parcouru les 3.000 km minimum requis.

4. **Préparation à l'examen du permis de conduire** : présentation de l'épreuve du permis de conduire, du référentiel d'évaluation et mise en condition d'examen au travers d'un ou plusieurs examens blancs.

Public visé et prérequis

- Avoir 15 ans minimum.
- Savoir lire et écrire la langue française.
- Avoir réussi l'examen théorique (examen du Code de la route).

Résultats attendus

- Avoir le niveau requis pour se présenter à l'examen avec succès

Encadrement

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, ayant suivi une formation spécifique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes actives.
- Enseignement collectif pour l'apprentissage théorique de la conduite.
- Enseignement individuel pour l'apprentissage pratique de la conduite.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

Évaluation de la formation et conditions de réussite

- Feuilles de présence émargées, signature numérique.
- Suivi de la progression de l'élève sur livret d'apprentissage numérique.
- Évaluation en cours de formation : validation des compétences et examen blanc.

Sanction de la formation

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

LA CONDUITE SUPERVISÉE

RÉSUMÉ

Cette formation accessible à **partir de 18 ans** permet au candidat de pratiquer la conduite sous la supervision d'un ou plusieurs accompagnateurs après avoir suivi une formation initiale au sein d'une école de conduite.

Cette formation se déroule en deux phases :

- ✓ une phase de formation initiale s'achevant par la signature d'une attestation de fin de formation initiale permettant le départ en conduite accompagné.
- ✓ une phase de conduite dite « supervisée » : après un **rendez-vous préalable** pour préparer le(s) accompagnateur(s) à son (leur) rôle, l'élève va pouvoir **accumuler de l'expérience de conduite** avant de se présenter à l'examen pratique du permis de conduire.

Cette formation peut être prévue dès le commencement de la formation initiale, pendant la formation initiale ou à la suite d'un échec à l'examen pratique du permis de conduire.

LES AVANTAGES ASSOCIÉS À LA CONDUITE SUPERVISÉE

- ✓ une **augmentation significative du temps de conduite** pour l'élève conducteur
- ✓ une **prise d'expérience** permettant à l'apprenti conducteur de **mieux appréhender les situations complexes**.
- ✓ Une amélioration des **automatisations de conduite**, permettant de libérer une certaine charge mentale
- ✓ une **diminution du coût** de la formation.

CONDITIONS À RESPECTER

- ✓ avoir **validé l'attestation de fin de formation initiale** et avoir **18 ans**.
- ✓ avoir suivi un **rendez-vous préalable**.
- ✓ être accompagné d'un conducteur titulaire de son permis de conduire depuis 5 années sans interruption.
- ✓ avoir obtenu l'accord de l'assurance pour une extension de garantie.